

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



LES ESSENTIELS

Création : 1986
Périodicité : Hebdomadaire
Jour de parution : Lundi
Prix de vente : 1,70 €

CONCEPT RÉDACTIONNEL

Depuis 30 ans, Maxi accompagne les femmes et leur donne toutes les clés pour vivre pleinement leur vie.

A la fois leur complice et leur confident, Maxi s'adresse à des femmes authentiques et décomplexées, optimistes et actrices de leur vie.

La femme Maxi s'exprime et se livre sincèrement sur les différentes facettes de sa vie.

L'expertise et l'écoute de l'équipe éditoriale des femmes font de Maxi le féminin incontournable.

La maquette est dynamique, colorée et le ton résolument positif.

POSITIONNEMENT PUBLICITAIRE

Le féminin de la vie des femmes.

Féminin grand public fédérateur des femmes actives, mères de famille, en quête d'informations et de conseils pour une vie meilleure.

DIFFUSION

328 027 exemplaires

Ventes Kiosques : **185 630 ex.** soit **57%** de la diffusion

(source : OJD DSH 2017-2018)

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



LES ESSENTIELS

Création : 1986
Périodicité : Hebdomadaire
Jour de parution : Lundi
Prix de vente : 1,70 €

AUDIENCE

1 585 000 lecteurs

dont 1 291 000 lectrices

(source : AudiPresse ONE 2017)

PROFIL

MAXI N°1:

- Femmes 25-49 ans (30%)
- Femmes 35-49 ans (24%)
- Femmes 50-64 ans (40%)
- Femmes actives (54%)
- RDA (92%)

BASE FEMMES

(source : AudiPresse ONE 2017 vs hebdo grand public)

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



PROFIL DU LECTORAT

ONE 2017

Audience Totale : 1 585 000 lecteurs

Audience Femmes : 1 291 000 lectrices

Base : Femmes	Effectifs (000)	Pen. %	Struc. %	Pop. française %
Femmes	1 291	4,7	81,5	52,0
Dont Femmes actives	695	4,9	53,9	51,7
Dont Femmes RDA	1 185	5,2	91,8	84,4
Ages				
15-24 ans	52	1,4	4,1	13,5
25-34 ans	78	2,0	6,1	14,3
35-49 ans	311	4,8	24,1	23,5
50-64 ans	512	7,5	39,6	25,1
65 ans et +	338	5,2	26,1	23,6
25-49 ans	389	3,8	30,1	37,8
CSP Personne de référence				
Agriculteur	8	1,8	0,6	1,5
Petit patrons	57	4,4	4,4	4,7
Aff. Cad. Sup	76	2,2	5,9	12,7
Prof. Inter	142	3,6	11,0	14,5
Employés	190	6,0	14,7	11,5
Ouvriers	219	4,9	16,9	16,4
Inactifs	601	5,7	46,5	38,6
Total AB	275	3,2	21,3	31,9
Habitat				
Com. rurales	326	5,0	25,2	23,7
Agglo - 20 000 h	309	6,9	23,9	16,4
Agglo 20 à 100 000 h	206	5,7	16,0	13,4
Agglo > 100 000 h	319	3,9	24,7	29,8
Paris petite et grande couronne (UDA)	440	4,5	34,1	35,5
Province (UDA)	851	4,8	65,9	64,5
Enfant(s) au foyer				
Au - 1 enfant de moins de 15 ans	299	3,7	23,1	30,0
Habitude de lecture				
Toutes les semaines	495	-	38,4	-
Lectrices régulières	794	-	61,5	-

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



TARIFS 2018

SIMPLE

DOUBLE

EMPLACEMENTS STANDARD

Page	20 300 €		Double page	40 600 €
------	----------	--	-------------	----------

EMPLACEMENTS PREMIUM

4 ^{ème} de couverture	33 100 €		Double d'ouverture	53 600 €
2 ^{ème} de couverture/Face sommaire	28 900 €		1 ^{ère} double	49 500 €
3 ^{ème} de couverture	27 900 €		2 ^{ème} double	47 500 €
1 ^{er} recto	26 900 €			
2 ^{ème} et 3 ^{ème} recto/Recto «Mode»	26 600 €			

AUTRES EMPLACEMENTS

FIRST

Recto «Beauté»	25 900 €		Double d'ouverture rubrique	47 500 €
Recto «Forme»	25 900 €			
Recto «Santé/Médecine naturelle»	25 900 €			
Recto «Cuisine»	25 900 €			

STAR

Face Dossier	23 900 €			
--------------	----------	--	--	--

AUTRES FORMATS

1/2 page «Beauté/Forme/Santé/Médecine naturelle/Cuisine»	17 000 €		Double 1/2 page	34 100 €
1/2 page	14 900 €			
1/4 page	10 300 €			

ENCARTS (COÛT AU MILLE)

2 pages	46 €		14 pages	81 €
4 pages	51 €		16 pages	90 €
6 pages	56 €		18 pages	99 €
8 pages	61 €		20 pages	108 €
10 pages	67 €		22 pages	119 €
12 pages	74 €		24 pages	131 €

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



TARIFS 2018

AUTRES CONDITIONS

Espaces successifs + 15 %

DÉGRESSIF VOLUME *

CA Brut à partir de	20 300 €	3%
CA Brut à partir de	60 900 €	5%
CA Brut à partir de	137 900 €	7%
CA Brut à partir de	223 300 €	9%
CA Brut à partir de	304 500 €	11%
CA Brut à partir de	385 700 €	13%
CA Brut à partir de	467 000 €	15%
CA Brut à partir de	548 100 €	17%

* Applicable à l'annonceur ou au groupe d'annonceurs

CUMUL DE MANDATS **

A partir de	161 000 €	1%
A partir de	407 000 €	2%
A partir de	654 000 €	3%

** Applicable au mandataire, chaque dégressif est calculé sur le CA Brut Base Achat (après application des modalités éventuelles)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Papier intérieur : 54g LWC hélio.
Papier Couverture : 135g couché brillant offset.
Éléments à fournir : fichier au format PDF certifié sécurisé, sur CD + épreuve numérique de contrôle (cromalin digital, IRIS, Epson, etc.)
Date de remise : 4 semaines avant parution

Formats - Plein Papier (Largeur x Hauteur)

Double page



426 X 270 mm

Page



213 X 270 mm

1/2 page



106 X 270 mm

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente de BAUER MEDIA REGIE sont applicables à tout ordre de publicité. Toute prestation accomplie par BAUER MEDIA REGIE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

1 • Réserves

La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

Tout ordre d'insertion ne devient effectif que lorsque la Régie en aura accusé réception par écrit. Aucun emplacement ne peut être garanti sans paiement des majorations correspondantes. La Régie s'engage à ne respecter que les mentions d'emplacement figurant sur les accusés de réception.

La publicité de type rédactionnel devra obligatoirement porter la mention « Publicité » ou « Publi – communiqué ».

2 • Prix

Les prix en vigueur sont ceux définis dans nos grilles de tarifs.

Les montants indiqués dans nos tarifs sont hors taxes et seront donc majorés du taux de T.V.A. en vigueur.

L'éditeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment moyennant un préavis de trois mois, y compris pour les ordres en cours.

3 • Documents d'impression / Justificatifs

La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'impression parviennent à la Régie hors délais. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront détruits un an après la dernière parution. Deux justificatifs par annonce seront adressés à l'annonceur et/ou à l'agence éventuellement mandatée dans le mois suivant la parution.

4 • Annulation / Report / Réclamation

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit quatre semaines avant la date de parution, délai porté à six semaines pour les quatrièmes de couverture et les emplacements préférentiels.

La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'un ou plusieurs numéros de la publication ou d'une ou plusieurs annonces de publicité.

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans le mois suivant la parution.

5 • Facturation / Règlement

5.1 - Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier doit produire le contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée.

Lorsqu'un mandataire est facturé, un exemplaire de la facture est communiqué à l'annonceur. La facturation intervient à parution.

5.2 - Le règlement est demandé à la remise de l'ordre lorsque celui - ci émane d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou

lorsque le client n'a pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures.

Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par la Régie n'intervient qu'à l'issue de l'encaissement effectif.

5.3 - Dans les autres cas, le règlement des insertions a lieu :

- soit par chèque à l'ordre de BAUER MEDIA REGIE, soit par virement bancaire, à 30 jours date de facturation avec escompte de 1% (TVA sur escompte à reverser par vos soins).

- soit par chèque à l'ordre de BAUER MEDIA REGIE, soit par virement bancaire, à 60 jours date de facturation.

5.4 - En cas de retard de paiement, BAUER MEDIA REGIE, se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres. Pour tout retard de paiement, des pénalités de retard égales à trois fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturées et payables à réception de facture.

5.5 - En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles - ci sera augmenté de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du Code Civil, outre les pénalités, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels.

Toutes taxes, existantes ou nouvelles, resteront à la charge de l'annonceur.

6 • Dégressifs et remises

6.1 - Dégressifs volume

Ces dégressifs sont réservés à l'annonceur ou au groupe d'annonceurs sur la base du chiffre d'affaires brut réalisé par lui ou par son (ses) mandataire(s) pour son compte.

Les droits d'asile sont pris en compte pour le calcul de ces dégressifs.

6.2 - Cumul de mandats

Ce dégressif s'applique au chiffre d'affaires brut réalisé dans l'année en cours par un même mandataire pour au moins deux annonceurs.

6.3 - Remise professionnelle

Les factures comportent une remise professionnelle de 15% calculée sur le net après dégressifs.

La régularisation du net à payer sera effectuée soit en fin d'ordre, soit en fin d'année.

7 • Cumul de mandats

En cas de non respect des Conditions Générales de Vente de la part du mandataire ou de son client en terme de délai de paiement, le versement du cumul de mandats est susceptible d'être remis en cause.

8 • Force majeure

La responsabilité de BAUER MEDIA REGIE ne pourra être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

9 • Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Paris, seul compétent.

Maxi

LE FÉMININ DE LA VIE DES FEMMES



VOS CONTACTS

Création : 1986
Périodicité : Hebdomadaire
Jour de parution : Lundi
Prix de vente : 1,70 €

- **Anouk Diamantopoulos**
Directrice Générale 01 47 70 90 67 anouk.diamantopoulos@bauermedia.fr
- **Sabine Horsin**
Directrice de Publicité 01 47 70 90 74 sabine.horsin@bauermedia.fr
- **Chantal Merling**
Assistante Commerciale 01 47 70 90 66 chantal.merling@bauermedia.fr
- **Angela Zucchelli**
Responsable Marketing
et Communication 01 47 70 90 68 angela.zucchelli@bauermedia.fr
- **Solène Tafforeau**
Chargée d'études Marketing
et Communication 01 47 70 90 65 solene.tafforeau@bauermedia.fr